

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de violon - Droits d'inscription - Tarif de vacation - Demande de subvention

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a été sollicitée récemment par le Ministère de la Culture et de la Communication pour assurer une préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de violon. Le choix du Ministère s'est porté sur Dijon, aux côtés de Paris et Toulouse, pour la qualité, reconnue au plan national, de l'enseignement dispensé au sein de son Conservatoire à Rayonnement Régional.

La préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de violon se déroulerait entre octobre 2010 et janvier 2011 et s'adresserait à 15 à 20 stagiaires.

Les droits d'inscription à cette formation seraient perçus par la Ville et fixés, sur recommandation du Ministère et dans un souci d'homogénéité avec les autres collectivités organisatrices, à 80 €.

La Ville bénéficierait pour cette action d'une subvention de l'Etat d'un montant de 4 600 € qui, ajoutée aux droits d'inscription, couvrirait l'ensemble des frais engagés pour sa réalisation, estimés à 6 100 € incluant la rémunération et les frais de déplacement des intervenants.

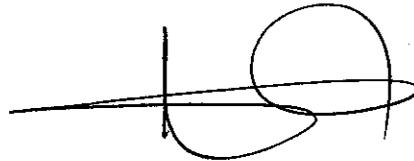
La rémunération de ces intervenants, enseignants au Conservatoire ou extérieurs, ferait l'objet d'un tarif de vacation spécifique, établi à 45,69 € de l'heure (montant brut).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à la mise en place, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, d'un centre de préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de violon ;
- 2 - décider de fixer les droits d'inscription à 80 € par stagiaire et par an ;
- 3 - décider de créer un tarif de vacation de 45,69 € de l'heure, montant brut, pour la rémunération des intervenants ;
- 4 - solliciter auprès de l'Etat la subvention susceptible d'être attribuée ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE *le 10/10/10*

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010

